

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/019 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS A L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE « INSS »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 100/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/034 du 26 février 1990 portant Réorganisation de l'Institut National de la Sécurité Sociale, « INSS » ;

Vu le Décret n° 100/073 du 14 juin 1999 complétant l'article 2 du Décret n° 100/034 du 26 février 1990 portant Réorganisation de l'Institut National de Sécurité Sociale, « INSS » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'INSS :

Général Major MIBURO Emmanuel, SS0077 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Directeur des Prestations à l'INSS :

Monsieur Jean Petit NDIKUMASABO.

Article 3 : Est nommé Directeur des Etudes à l'INSS :

Monsieur Eric BUKEYEDUSHAKA.

Article 4 : Est nommée Directeur Administratif et Financier à l'INSS :

Madame Christine NTIHARIRIZWA.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

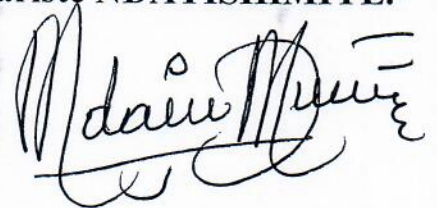
Fait à Gitega, le 25 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.



LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Hon. Imelde SABUSHIMIKE.